

17 FÉVRIER 2026 | NUMÉRO 3

JUSTES TERRES

■ newsletter



1. CONTEXTE

Produire dans un contexte incertain (le climat, les charges, ...)

2. ACTUALITÉS

Les dispositifs régionaux (plan d'arrachage, diversification...)

3. NOS SERVICES

IDÉEA : Obligation traçabilité au 1er janvier 2027, Pack Phytosérénité, Offre Weenat

4. RÉGLEMENTAIRE

Renouvellement Certiphyto, déclaration PAC...

1. CONTEXTE

Produire dans un contexte incertain

L'incertitude s'est installée durablement dans le paysage agricole. Aléas climatiques de plus en plus marqués, volatilité des prix, évolutions réglementaires, attentes sociétales fortes autour de l'environnement et de l'alimentation : **jamais produire n'a semblé aussi complexe**, ni aussi exposé. Pourtant, **l'agriculture demeure un pilier essentiel**, au croisement de la souveraineté alimentaire, de l'aménagement des territoires et de la transition écologique.

Dans nos territoires agricoles locaux de nouvelle aquitaine, les exploitations agricoles et viticoles font face à une succession de campagnes contrastées. Ces trois dernières années, **les irrégularités climatiques** ont fortement impacté les rendements, aussi bien en **viticulture qu'en cultures céréalières**, rendant la visibilité économique plus fragile.

Pour autant, **le revenu agricole reste étroitement lié à la capacité à produire et à décider**. Dans les systèmes céréaliers, cela passe par des choix d'assolement adaptés, la sélection de cultures ou de variétés plus tolérantes aux stress climatiques, une fertilisation raisonnée et une protection des cultures ajustée aux conditions de l'année. En viticulture, l'enjeu est de sécuriser les volumes et la qualité, tout en maîtrisant les charges et en adaptant les pratiques aux contraintes du vignoble.

Dans les bassins viticoles **du vignoble cognaçais et du vignoble bordelais**, les réflexions autour de l'avenir des surfaces, des itinéraires techniques et de la rentabilité des parcelles sont aujourd'hui centrales. En parallèle, les exploitations en grandes cultures doivent composer avec des rendements de plus en plus hétérogènes, parfois très satisfaisants une année et fortement pénalisés l'année suivante.

Ce contexte invite à **une remise en question permanente**, non pas subie, mais constructive. Réfléchir à l'assolement, s'ouvrir à de nouvelles cultures, rationaliser les charges, ajuster les pratiques culturales ou envisager, pour certains, une diversification ou une double activité, sont devenus des leviers essentiels pour sécuriser les résultats. **L'agriculture continue d'avoir de l'avenir**, à condition de prendre du recul, d'anticiper et de faire des choix éclairés, en cohérence avec ses sols, son climat et ses débouchés.



1. La maîtrise des charges : un levier stratégique de résilience

Dans un contexte d'incertitude durable, la maîtrise des charges est devenue un enjeu central pour la pérennité des exploitations agricoles. Hausse des coûts de l'énergie, du matériel, de la main-d'œuvre et des intrants : chaque décision de production engage désormais davantage la viabilité économique. Optimiser les charges ne signifie pas produire moins, mais produire mieux, en recherchant l'efficacité technique, l'autonomie et la cohérence des systèmes. Mutualisation des moyens, adaptation des itinéraires techniques, raisonnement des investissements et pilotage fin des charges sont autant de leviers pour renforcer la résilience des exploitations, qu'elles soient céréalières ou viticoles.

Afin d'aider à l'autonomie dans le pilotage des charges il existe un tableau mis à disposition par ARVALIS : <http://oad.arvalis-infos.fr/impactcoutproduction/>

2. Cultures céréalières : climat et volatilité des marchés, une équation complexe

Pour les cultures céréalières, l'incertitude climatique et la volatilité des marchés ont une conséquence directe et immédiate sur le chiffre d'affaires et le revenu des agriculteurs. Contrairement à d'autres filières, la création de valeur reste étroitement liée au niveau de production : les volumes récoltés conditionnent en grande partie le chiffre d'affaires, et donc la capacité à dégager un revenu. Aléas climatiques, baisses de rendement ou accidents culturels se traduisent mécaniquement par une fragilisation économique, même lorsque les prix sont favorables.

À cette dépendance structurelle s'ajoute l'instabilité des marchés mondiaux, avec des prix soumis à de fortes variations et difficiles à anticiper. Produire plus ne garantit pas toujours un meilleur revenu, mais produire moins expose immédiatement à une perte de chiffre d'affaires. Dans ce contexte, sécuriser le potentiel de production devient un enjeu majeur : choix variétaux adaptés, diversification des assolements, gestion du risque climatique et pilotage des achats et des ventes sont autant de leviers pour préserver l'équilibre économique des exploitations.

Garder le cap, pour les céréaliers, consiste ainsi à concilier performance agronomique et prudence économique, en construisant des systèmes capables de limiter les pertes de production tout en s'adaptant à la variabilité des marchés.



3. Viticulture : géopolitique et évolutions de la consommation, repenser les équilibres

La viticulture doit, elle aussi, composer avec de profondes mutations. Les tensions géopolitiques influencent directement les marchés à l'export, tandis que les changements de consommation — baisse des volumes, nouvelles attentes en matière de qualité, de durabilité et de traçabilité — transforment la demande. Ces évolutions obligent la filière à repenser ses stratégies de production et de commercialisation.

Adaptation des volumes, montée en gamme, diversification des débouchés, innovation dans les pratiques culturales et œnologiques sont autant de pistes pour construire l'avenir. Plus que jamais, la viticulture est appelée à conjuguer identité, adaptation et vision de long terme.

Dans ce contexte incertain, produire en agriculture reste un acte de responsabilité et d'engagement. Maîtriser les charges, s'adapter au climat et aux marchés, anticiper les évolutions géopolitiques et sociétales ne sont plus des options, mais des conditions de survie. L'avenir agricole se construira avec celles et ceux qui acceptent de se remettre en question, d'évoluer et d'agir.

Il n'y aura pas de place pour les exploitants qui refuseront l'adaptation et resteront figés dans des modèles qui ne répondent plus aux réalités économiques, climatiques et sociales.



2. ACTUALITÉS

Les dispositifs régionaux mis en place pour aider les exploitations viticoles en Gironde

1. Aide à la réorientation des exploitations viticoles

La Région soutient les viticulteurs qui souhaitent diversifier ou réorienter leur activité (par ex. passage partiel à d'autres productions végétales ou agroécologiques), dans le cadre de la feuille de route NeoTerra.

- Aide à l'investissement pour financer la diversification.
- Dossier à déposer avant fin 31 décembre 2026.

<https://les-aides.fr/aide/cEGf/region-nouvelle-aquitaine/aide-a-la-reorientation-des-exploitations-viticoles.html>

2. Actions de restructuration et plans d'arrachage

Même si ce n'est pas exclusivement régional, la cellule opérationnelle viticulture Gironde coordonne avec la Région et l'État diverses mesures, notamment :

- Plans d'arrachage sanitaire et définitif des vignes (financés par l'État/CIVB) pour réduire les surfaces peu rentables ou malades.
- Dispositif foncier de restructuration des parcelles arrachées en projet pour faciliter de nouvelles orientations productives

Ces mesures visent à adapter la filière à long terme face à la crise structurelle du marché.

<https://www.gironde.gouv.fr/Actualites/Communiqués-de-presse/Communiqués-de-presse-2026/Janvier-2026/Reunion-de-la-cellule-operationnelle-sur-la-viticulture>

3. Prêts de consolidation et mesures de trésorerie

En lien avec les acteurs financiers habilités (banques locales), des prêts de consolidation pour amortir les dettes viticoles ont été accessibles pour :

- Étaler les dettes sur plusieurs années,
- Préserver la trésorerie,
- Avec garanties publiques (Bpifrance / État).
- Des dispositifs similaires peuvent être relayés au niveau régional en complément des mesures nationales.

<https://www.gironde.gouv.fr/Actualites/Communiqués-de-presse/Communiqués-de-presse-2026/Janvier-2026/Reunion-de-la-cellule-operationnelle-sur-la-viticulture>

4. Autres initiatives régionales ou structurantes

- Vitivinicampus & projet NAVI : soutien à l'innovation, formation et compétences dans la viticulture, co-piloté par la Région (éléments de structuration durable de la filière).
- Programmes d'accompagnement agro-écologique (ex. projets territoriaux comme Vitirey) visant à réduire l'usage des pesticides et travailler la transition environnementale (bien que ce soit davantage un projet structurant que financier direct pour les exploitants).

Où trouver des informations officielles et démarches ?

Chambre d'agriculture de la Gironde – accompagnement pour les aides et dossiers.

Site de la Région Nouvelle-Aquitaine – appels à projets, guides d'aide.

Services de l'État / DDTM Gironde – gestion locale des aides de crise.

Les dispositifs régionaux mis en place pour aider les exploitations viticoles en région Cognac

1. Accompagnement régional à la réorientation des exploitations viticoles

Région Nouvelle Aquitaine propose un dispositif pour soutenir les viticulteurs (toutes AOC/IGP du vignoble, dont Cognac) qui souhaitent réorienter une partie de leur activité, par exemple après arrachage de vignes pour développer une autre production agricole (cultures végétales, valorisation, diversification).

- Aide à l'investissement pour financer du matériel, plantations, équipements techniques, etc.
- Montants éligibles : de 5 000 € à 70 000 € HT par projet.
- Taux d'aide: base 40 % + bonification jusqu'à 20 % supplémentaires si projet en agriculture biologique, soit max. 60 % d'aide publique.
- Dossier à déposer avant 31 décembre 2026 auprès de la Région.

Cette aide s'inscrit dans la stratégie régionale NeoTerra et cible la résilience de la filière face à la crise structurelle viticole.

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/aide-la-reorientation-des-exploitations-viticoles>

2. Dispositifs d'arrachage et d'adaptation du vignoble – mobilisés localement

En réponse à la crise de la filière Cognac (forte baisse de la demande mondiale et excédents), le Bureau national interprofessionnel du Cognac (BNIC) a mis en place un plan d'arrachage local avec aide financière renforcée :

- Une surprime de 6 000 € par hectare en plus de la prime nationale d'arrachage (4 000 €/ha gérée par FranceAgriMer).
- Objectif ciblé sur des surfaces jugées excédentaires pour préserver la compétitivité.

Cette mesure n'est pas strictement « régionale » mais est un plan de filière piloté par l'interprofession locale (BNIC), et financé par des contributions professionnelles, ce qui en fait une aide forte et spécifique au vignoble Charentes-Cognac.

3. Conseil de bassin viticole Charentes Cognac

Le Conseil de bassin viticole Charentes-Cognac réunit professionnels, autorités publiques et organisations agricoles pour définir et coordonner les actions d'adaptation du vignoble local, notamment :

- Échanges sur les dispositifs d'arrachage définitif ou temporaire des vignes,
- Gestion du potentiel de production et des volumes estimés face à la conjoncture commerciale,
- Coordination des aides publiques et outils de résilience territoriale.

Ce conseil sert de **plateforme d'orientation stratégique et de concertation**, et oriente ensuite l'activation de mesures publiques ou interprofessionnelles en lien avec l'État et la Région.

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/conseil-de-bassin-viticole-charentes-cognac-echanges-sur-les-solutions-adaptees-a3846.html>

4. Aides générales et ciblées qui peuvent être mobilisées

Même si ce ne sont pas des dispositifs strictement régionaux Cognac-spécifiques, les viticulteurs du bassin charentais peuvent aussi accéder à des mesures plus larges :

Plan national d'arrachage géré par FranceAgriMer (~4000€/ha), applicable à tous les vignobles (donc au Cognac aussi).*

Outils de gestion de crise (distillation, réduction de surplus, aides PSR ou PCAE) en lien avec les politiques agricoles communes ou nationales peuvent être mobilisés selon les situations.

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/aides-conjoncturelles-a-la-filiere-viticole-r1059.html>



3. NOS SERVICES IDÉEA



IDÉEA : À vos côtés pour optimiser et valoriser votre exploitation !

Parce que nos métiers évoluent, IDÉEA est là pour vous accompagner à chaque étape de votre activité. Nous mettons à votre disposition une offre complète de services pour vous accompagner au quotidien dans la gestion et l'optimisation de vos cultures.



L'obligation de registre phytosanitaire informatisé entre en vigueur **au 1^{er} janvier 2027**. L'outil de gestion parcellaire indispensable au pilotage de votre exploitation (cartographie de vos cultures, saisie simple des interventions...). Réalisation de votre PPF.



PACK PHYTOSÉRÉNITÉ

Zéro stock phytos, fini les contraintes !

Le Pack Phytosérénité a été pensé pour faciliter votre quotidien et sécuriser la gestion de votre exploitation.

Il vous permet de **bénéficier de conditions avantageuses et transparentes** :

- ✓ Livraison et reprise de marchandises sans aucun frais
- ✓ Décalage de paiement sans surcoût, pour préserver votre trésorerie
- ✓ Prestations logistiques incluses, sans facturation supplémentaire

Une solution simple, claire et avantageuse pour optimiser vos charges et gagner en flexibilité. Avec Phytosérénité, vous avancez l'esprit tranquille.

Découvrir l'offre complète ↓

PACK PHYTOSÉRÉNITÉ

Zéro stock phytos, fini les contraintes !

Inventaire du local phyto - 1 par campagne

7 Livraisons au plus près de vos utilisations

* Reprise de vos Produits Phytosanitaires et Semences inutilisés

Un plan prévisionnel des besoins de l'exploitation

Fourniture de sacs ADIVALOR avec toutes vos commandes phytosanitaires

Enlèvement de vos EVPP et Big-Bag vides à tout moment de l'année

Reprise PPNU - organisation de l'enlèvement par la filière ADIVALOR

Coût du pack **750 €**

** Produits phytosanitaires et semences (uniquement maïs, colza et tournesol) sauf pour les semences KORIT® ou hors de notre gamme, livrés par Groupe Nau sur l'année en cours, non entamés et dans leur état d'origine : conditionnements et emballages irréprochables, dans la limite de 20% de la commande initiale.*

OFFRE COMMERCIALE WEENAT

Pour tout nouvel abonné au réseau IDEEA/WEENAT,
vos deux premiers mois sont offerts !

DU 9 AU 20 FÉVRIER 2026



- Station Météo P+ : pluie, T°C, Hygrométrie

✓ **560.50 €** ~~590€~~



- Capteur humectation foliaire : mesure de la durée humectation au sein de la culture

✓ **399 €** ~~420€~~



- Capteur Gel : mesure de la température sèche et humide

✓ **465.50 €** ~~490€~~



- Sonde capacitive 60cm/ 6 horizons Teneurs en eau et T°C du sol

✓ **1282.50 €** ~~1350€~~



- Sonde Fertirrigation T°C, Humidité, électro conductivité

✓ **598.50 €** ~~630€~~

Pour toute demande de renseignements sur cette offre,
contactez votre technicien habituel !

4. RÉGLEMENTAIRE

> Formation renouvellement certiphyto DNSA

Nous organisons une session de formation pour le renouvellement des certiphytos de la catégorie DNSA (Décideur en entreprise non soumise à agrément/Exploitant Agricole), **le Mardi 12 Mai 2026 à Reignac.**

→ Pour vous inscrire : 05.45.78.21.44

Attention : Prolongation de certains certiphytos, voir le lien ci-dessous.

→ <https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F31192>



> Déclaration PAC 2026

Voir le lien : <https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F31192>

DOSSIERS PAC 2026



AIDES OVINES, AIDE CAPRINE, AIDE AUX PETITS RUMINANTS
1^{er} janvier → 2 février 2026



AIDES BOVINES, VEAUX SOUS LA MÈRE
1^{er} janvier → 15 mai 2026



AIDES SURFACES
1^{er} avril → 18 mai 2026
Les critères d'éligibilité restent appréciés au 15 mai 2026

Telepac vous guide et sécurise votre déclaration

telepac.agriculture.gouv.fr

Pour vous aider :

0800 221 371
N°Vert 0 800 221 371

→ La déclaration sur internet est obligatoire

DOSSIERS PAC 2026

DÉPARTEMENTS D'OUTRE MER



PRIME AUX PETITS RUMINANTS
1^{er} janvier → 2 février 2026



AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET AU MAINTIEN
DU CHEPTEL ALLAITANT 1^{er} mars → 15 juin 2026



AIDES SURFACES
1^{er} avril → 18 mai 2026
Les critères d'éligibilité restent appréciés au 15 mai 2026

Telepac vous guide et sécurise votre déclaration

telepac.agriculture.gouv.fr

Pour vous aider :

0800 221 371
N°Vert 0 800 221 371

→ La déclaration sur internet est obligatoire

Aides issues de la PAC

Versement d'avances sur les aides du premier et second pilier (surface, couplées, aides aux zones défavorisées, etc.).

En 2025, près de 98% des exploitations agricoles de Nouvelle-Aquitaine ont perçu leurs avances PAC, avec des taux maximaux autorisés (70% pour le premier pilier, 85% pour les zones de handicap naturel).

Ces aides PAC structurent encore aujourd'hui la trésorerie d'un grand nombre d'exploitants céréaliers.

> Soutien à l'installation et au renouvellement des exploitations

La Région Nouvelle-Aquitaine propose des dispositifs d'accompagnement à l'installation (Dotation Nouveaux et Jeunes Agriculteurs – DNJA) ainsi que des mesures pour faciliter le renouvellement générationnel, l'accès au foncier et la transmission.

Ces aides sont importantes pour les céréaliers qui débutent ou reprennent une exploitation.

Synthèse des objectifs des dispositifs :

Objectif principal	Dispositif(s) associé(s)
Soutenir après aléas	RESTAURE
Moderniser & adapter	PCAE (PVE, transformation)
Assurer trésorerie / revenus	Aides PAC avancées
Accompagner transition	Aides bio & durables
Faciliter installation / reprise	DNJA & accompagnement

Où se renseigner / démarches :

- Conseil régional Nouvelle-Aquitaine – services compétitifs agricoles (dossiers PCAE, RESTAURE, etc.).
- Chambres d'agriculture départementales et régionales – accompagnement pratique pour monter les dossiers.
- Site de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine – informations sur les aides PAC et régionales.



N

 GROUPE
NNAU

Partenaire des entrepreneurs de la Terre

Groupe Nau – SAS au capital de 61 000€ - Agrément N° PC00759

Entreprise agréée pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

www.groupe-nau.fr